



TRANSFERT DE PATRIMOINE-PRIVILÈGE^{MD}

C'est le genre de traitement de faveur que vous souhaitez. Moins d'impôt, plus d'avantages.

Un contrat d'assurance vie permanente est l'une des façons les plus fiscalement avantageuses pour bâtir et transférer votre patrimoine. La prestation de décès libre d'impôt constitue un héritage instantané. De plus, le contrat offre une croissance avec avantages fiscaux à laquelle vous pouvez avoir accès tout au long de votre vie¹.

Grâce au Transfert de patrimoine-privilège, vous pourriez être en mesure d'établir un contrat sans avoir à déboursier de frais supplémentaires. Vous n'avez qu'à réacheminer une partie des sommes de vos placements imposables pour payer les primes d'un contrat d'assurance vie permanente. Le contrat s'occupera du reste.



Placements
imposables



Contrat
d'assurance vie
exonéré



Avantages

- Héritage instantané
- Économies d'impôt pour vous
- Plus grand patrimoine pour vos héritiers

LE TRANSFERT DE PATRIMOINE-PRIVILÈGE EN ACTION POUR VOUS

Laisser plus d'argent à vos êtres chers

- Le produit de l'assurance vie peut être utilisé pour couvrir l'impôt à payer sur des placements ou sur des biens familiaux, comme le chalet familial; ainsi, ils n'ont pas à être vendus ou ne grugeront pas la valeur du patrimoine.
- L'assurance vie vous permet de laisser plus d'argent que vous ne le pourriez par l'entremise d'un placement imposable.
- Les paiements au-delà de la prime requise peuvent accélérer la croissance de la valeur à même le contrat².

Économiser de l'impôt

- En réacheminant des sommes des placements imposables dans un contrat d'assurance vie, vous pourriez payer moins d'impôt tout au long de votre vie³.
- Les fonds au titre du contrat d'assurance fructifient avec avantages fiscaux.
- Le produit de l'assurance vie est versé à votre bénéficiaire libre d'impôt.

TRANSFERT DE PATRIMOINE-PRIVILÈGE^{MD}

C'EST LA SOLUTION QUI POURRAIT VOUS CONVENIR LE MIEUX SI...

- Vous désirez laisser de l'argent à vos êtres chers ou à une œuvre de bienfaisance.
- Vous avez un testament à jour.
- Vous avez remboursé votre prêt hypothécaire ou vos autres dettes.
- Vous avez mis en œuvre votre plan de retraite.
- Vous détenez des placements imposables.
- Vous désirez réduire l'impôt que vous payez.
- Vous désirez que les ayants droit à votre succession paient moins d'impôt.



Votre conseillère ou votre conseiller peut vous montrer comment le Transfert de patrimoine-privilège peut vous être profitable.

¹ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide du client sur le produit. ² Le paiement supplémentaire se limite au montant requis pour maintenir le statut d'exonération d'impôt du contrat. Dans le cas de l'assurance vie universelle, des rendements positifs ou négatifs pourraient être crédités au titre du contrat selon les comptes de placement choisis. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'illustration du produit. ³ Selon la nature de vos placements imposables et en supposant que cela n'entraîne pas d'impôt si les placements sont vendus pour financer les primes.

Le Transfert de patrimoine-privilège est un concept. Il ne s'agit pas d'un produit ou d'un contrat. Ce concept a été établi en fonction de la législation fiscale actuelle qui est susceptible de changer. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.

^{MD} indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

1564FR (2020/09/14)

planification avancée en matière d'assurance

📍 L'Équitable, Compagnie d'assurance vie du Canada 📞 1 800 722-6615 🌐 www.equitable.ca/fr

 Assurance vie Équitable du Canada[™]
| Tout à fait pour moi.[™]